



Mairie de Québriac 5, rue de la Liberté 35190 QUÉBRIAC

Tél. : 02.99.68.03.52 E-Mail : mairie@quebriac.fr

Cour de récréation

Règlement année scolaire 2019 – 2020

LES REGLES A RESPECTER

La cour est accessible le matin à 8h35 pour les enfants ne fréquentant pas la garderie du matin, et à 13h50 le midi pour ceux ne restant pas à déjeuner (accueil par les enseignants).

Les enfants qui ne restent pas à la garderie périscolaire doivent quitter l'école entre 16h30 et 16h45.

Je dois

- 1- Respecter les agents chargés de la surveillance de la cour ainsi que les autres enfants : pas de gros mots, de violence
- 2- Etre poli(e) avec tous.
- 3- Respecter les règles des jeux et le matériel.
- 4- Prévenir un adulte en cas d'accident.
- 5- Mettre les papiers dans la poubelle.

Je peux

- 1- Jouer tranquillement aux jeux autorisés.
- 2- Courir.
- 3- Rire.
- 4- Décider du jeu avec lequel j'ai envie de jouer.
- 5- Jouer avec les enfants seuls.
- 6- Etre écouté(e) par un adulte en cas de problème.

Je ne dois pas

- 1- Sortir sans autorisation.
- 2- Etre violent avec mes camarades.
- 3- Apporter des objets dangereux.

La réglementation concernant la protection des données personnelles a évolué avec l'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) depuis le 25 mai 2018. Les informations personnelles recueillies sur cette fiche, sont obligatoires et nécessaires pour inscrire votre (vos) enfant(s) à l'école, et assurer la gestion des services proposés par la collectivité (inscription, suivi et facturation, mise à jour des données). Elles sont enregistrées et transmises aux services de la collectivité territoriale en charge de leur traitement. Ces données seront conservées ou éliminées selon les préconisations relatives au tri et à la conservation des archives produites par les communes établies par le Ministère de la Culture et de la Communication.

Vous disposez à tout moment d'un droit d'opposition, accès, rectification, effacement et de limitation en vous adressant à la mairie de Québriac. Pour toute question, vous pouvez vous adresser au délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité à l'adresse suivante :

Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, 1 avenue de Tizé – CS 13600 - 35236 Thorigné-Fouillard cedex ou à dpd@cdg35.fr
En cas de manquement à ces obligations, vous pouvez saisir la CNIL.



COUPON A DEPOSER A LA MAIRIE AVANT LE 13 SEPTEMBRE 2019

Nom et prénom de l'élève:

Année scolaire 2019-2020

J'ai pris connaissance des règles à respecter sur la cour de récréation et j'en accepte le principe

Signatures

Armand CHÂTEAUGIRON, Maire

Les parents,

L'élève,

